

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 18 Décembre 2023

Date de convocation : 08 Décembre 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	Excusé
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Excusée
	Suppléante	Cécile ARTACHO	Excusée
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	Présent
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Excusé
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Excusé
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Absent
	Suppléante	Annabelle LELONG	Absente
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléant	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Présent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Présente
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Absent
	Suppléante	Martine BOPPER	Absente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	Excusée

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Présente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Excusée

Membres en exercice	37
Membres présents	19
Pouvoirs	9
Gil AVEROUS donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Tony IMBERT donne pouvoir à Ludovic REAU	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Claude NIVET	1
Catherine DUPONT donne pouvoir à Christophe VANDAELE	1
Martine LACOTTE donne pouvoir à Jean-Michel FORT	1
Christian BARON donne pouvoir à Jean PINIER	1

Marc BLANCHET donne pouvoir à Dany BADET	1
Xavier ELBAZ donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Nolwenn FORTUIT donne pouvoir à Lydie LACOU	1
Membres ayant pris part aux votes	28

INVITÉS (ÉES)		
Dominique ROULLET	Vice Président de la Région Centre-Val de Loire	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Pierre DUGUET	A3P – CCVIB	Présent
Mélanie KOTTERISCH	Châteauroux-Métropole	Présente
Eric VERDIER	Adjoint Maire de Niherne	Présent
Thierry LOGIE	Maire de Saint-Lactencin	Présent
Delphine GENESTE	Maire de Déols	Présente
Frédéric PAILLOUX	Adjoint Maire de Déols	Présent
Karim DAHMANE	DGS Déols	Présent
Christiane GENESTE	Adjointe Maire de Déols	Présente
Philippe GUERINEAU	Maire de Montierchaume	Présent
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : présentation du nouveau cadre d'intervention des CRST, par Dominique ROULLET, vice-président de la Région délégué au développement des territoires et à la contractualisation.
- Point n°2 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°3 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 02 Octobre 2023
- Point n°4 : débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024
- Point n°5 : budget 2023 : apurement du compte 275 non amortissable (caution loyer SCI FMC) par un transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses exceptionnelles) vers le chapitre 67 (charges exceptionnelles)
- Point n°6 : nomenclature comptable M57 : fixation des durées d'amortissement des immobilisations

- Point n°7 : nomenclature comptable M57 : adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF)
- Point n°8 : versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics (décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023).
- Point n°9 : validation de la 10^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2023 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue
- Point n°10 : approbation du plan de financement pour les missions d'animation des actions TVB
- Point n°11 : approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2024
- Point n°12 : approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour les années 2023 et 2024
- Point n°13 : questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philipe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 02 Octobre 2023 à Buzançais

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 02 Octobre 2023 à Buzançais

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Débat d'orientations budgétaires **par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024**

Monsieur Luc DELLA-VALLE a lu oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective les orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024 du syndicat mixte décline :

- le contexte de la structure,
- une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2018-2023,
- une analyse prospective pour l'année 2024.

Après la présentation de l'analyse prospective pour 2024 il a été proposé de porter la contribution des EPCI à hauteur de 2,2941 €/habitant. Celle-ci aboutit à une contribution globale pour 2024 évaluée à 204 466,25 euros, répartie par EPCI comme suit (comparée à 2023) :

- Châteauroux Métropole : 173 004,96 €, soit une hausse d'environ 9 500 € (+ 5,81%) ;
- Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 31 461,29 €, soit une hausse d'environ 1 500 € (+ 4,97%).

Le Président a précisé que le ROB avait été préalablement présenté et validé par les membres du Bureau Syndical le 28 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les dispositions proposées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
- DEMANDE au Président de préparer le Budget Primitif 2024.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Budget 2023 : apurement du compte 275 non amortissable (caution loyer SCI FMC) par un transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses exceptionnelles) vers le chapitre 67 (charges exceptionnelles)

Suite à la vérification de l'état des actifs des comptes du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'année 2023 effectuée préalablement à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, concernant le compte 275 « dépôts et cautionnements versés », il s'avère que le maintien de ce compte n'est plus justifié.

A ce jour, ce compte présente un solde débiteur de 877,91€ dans les écritures comptables du syndicat suite aux circonstances suivantes :

- Le montant initial de la caution versée auprès la SCI FMC (loyer des anciens locaux du Pays, localisés au 47 Route d'Issoudun à Déols) était de 1 200,00€.
- Suite au déménagement du syndicat et à l'état des lieux réalisé, un titre a été émis le 08/12/2016 au compte 275, bordereau n°20, titre n°39, pour un montant de 322,09€ pour le remboursement partiel de ladite caution.
- La différence non récupérable, soit 877,91€, correspond au montant à régulariser.

Aussi, il convient donc d'apurer ce compte par l'émission d'un titre au compte 275 « dépôts et cautionnements versés », et d'émettre un mandat au compte 678 « autres charges exceptionnelles ».

Afin de procéder à ces écritures, il y a lieu d'ouvrir ou d'ajuster les crédits concernés.

Pour rappel, les décisions modificatives ajustent en cours d'année les prévisions budgétaires et doivent être adoptées conformément à l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : il convient donc d'adopter une décision modificative permettant d'affecter les crédits au chapitre 67, article 678, pour un montant de 877,91€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- APPROUVE l'apurement du compte 275 non amortissable (caution loyer SCI FMC) par un transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses exceptionnelles) vers le chapitre 67, article 678 (charges exceptionnelles), pour un montant de 877,91€,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Nomenclature comptable M57 : fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Pour rappel, par délibération n°23-06-05 du 06 Juin 2023, le Comité Syndical a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour le budget du syndicat.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les règles applicables aux amortissements des collectivités.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une période maximale de 5 ans
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties :
 - sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
 - sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;

- sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres catégories de dépenses non encadrées par la réglementation, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Ainsi pour les autres catégories de dépenses, il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées avant le passage de la M14 en M57. Il s'agit des catégories de dépenses suivantes :

Compte	Désignation	Durée amortissement
202	Frais liés aux documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherches et développement	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
2051	Logiciels de bureautique	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	7 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2183	Matériel informatique	4 ans
2184	Mobilier et matériel de bureau	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Les biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200€ s'amortissent en une année.

Dans le cadre de la nomenclature M57 développée, il est prévu obligatoirement la comptabilisation des amortissements selon la nouvelle règle du Prorata temporis. Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux à compter du 1^{er} Janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés : les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation. Néanmoins, l'aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, reste possible sur délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- ADOPTE la liste des biens, c'est-à-dire ceux dont la valeur est inférieure ou égale à 200€, qui s'amortissent en une année et ne sont donc pas soumis au prorata temporis
- APPROUVE les durées d'amortissement par catégorie de biens.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Nomenclature M57 : adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF)

Après avoir rappelé que, par délibération n°23-06-05 du 06 Juin 2023, le Comité Syndical a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour le budget du syndicat, Monsieur Luc DELLA-VALLE a lu oralement, en séance, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Si jusqu'à alors seules les Régions et Départements étaient dans l'obligation de se doter d'un règlement financier, l'adoption de ce document devient incontournable dans le cadre du passage au référentiel budgétaire et comptable M57 de la collectivité.

Le Règlement Budgétaire et Financier a pour vocation de synthétiser les grands principes mis en œuvre dans la gestion budgétaire et comptable du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- ADOPTE le nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

CS 23-12-06

1/2

DELIBERATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L.714-4 et suivants,

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 Novembre 2023,

Considérant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – DÉCIDE d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023.

ARTICLE 2 – -FIXE le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat	Montant de la prime versée par la collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	non concerné
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	non concerné
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	non concerné
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	non concerné
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	non concerné

ARTICLE 3 – PRÉCISE que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

ARTICLE 5 – PRÉCISE que lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

ARTICLE 6 – PRÉCISE que lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée pour correspondre à une année pleine.

ARTICLE 7 - DÉCIDE que cette prime sera versée en une fraction.

ARTICLE 8 – PRÉCISE que cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

ARTICLE 9 – DIT que les crédits inscrits au budget sont suffisants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

CS 23-12-07

1/2

DELIBERATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Validation de la 10^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2023 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue

Le 7 mars 2023, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a lancé son 10^{ème} appel à candidatures dans le cadre de l'opération « voulez-vous planter des haies ? ». Les agriculteurs, associations, entreprises, particuliers et collectivités territoriales intéressés avaient jusqu'au 7 avril pour déposer une candidature auprès du Pays.

À l'issue de cet appel à candidatures, cinq dossiers ont été reçus dont 2 sont des compléments de projets précédents. Ils seront réalisés cet hiver. Un autre dossier, accepté et validé par le Pays, ne sera pas réalisé en 2023. Il est reporté à 2024.

Résumé des projets retenus en 2023 :

Profil du bénéficiaire	Commune d'implantation du projet	Type de plantation	Surface/linéaire	Nombre de plants nécessaires
Agriculteur – Granges cultures	La Chapelle-Orthemale	Compléments		72
Agriculteur – polyculture élevage	Buzançais	Compléments		80
Agriculteur Maraîcher	Chezelles	Haie bocagère	240m	480
Collectivité	Sassierges-Saint-Germain	Haie bocagère Bosquet Verger	655m 0,5ha 0,8ha	1662
Collectivité	Déols	Micro-forêt urbaine	345m ²	1035
TOTAL			895m 1,34ha	3329

CS 23-12-07

2/2

Le plan de financement correspondant pour la mise en œuvre de cette nouvelle opération est le suivant :

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	
Plants (tva 10%)			Région CRST (80%) fournitures et plants	11 200,00 €
Pépinières Lemonnier	4 505,20 €	4 955,72 €		
Pépinière Denormandie	1 699,50 €	1 869,45 €	Région CRST (50%) prestation Chambre d'agriculture	1 200,00 €
Fournitures + transport (tva 20%)			Total Région CRST	12 400,00 €
Pépinières Lemonnier	4 430,20 €	5 316,24 €	Bénéficiaires (20%) fournitures et plants	2 711,00 €
Pépinière Denormandie	336,67 €	404,00 €		
EDP	479,30 €	575,16 €	Bénéficiaires (20%) conseils et montage technique	2 711,00 €
Sodisac	628,50 €	754,20 €	Total Bénéficiaires	5 422,00 €
Paillage (tva 10%)			Chambre d'agriculture de l'Indre	488,16 €
Gilles Pinon	200,00 €	220,00 €	Pays Castelroussin Val de l'Indre	936,41 €
Total fournitures et plants		14 094,77 €		
Prestation d'accompagnement Chambre d'agriculture de l'Indre	2 034,00 €	2 440,80 €		
Animation/montage Pays	2 711,00 €	2 711,00 €		
TOTAL		19 246,57 €	TOTAL	19246,57 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la 10^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur la fiche 31 du CRST à hauteur de 12 400,00 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DELIBERATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Approbation du plan de financement pour les missions d'animation des actions TVB

Dans le cadre de l'animation des actions sur la Trame Verte et Bleue (TVB) portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, de nouvelles demandes de subvention doivent être sollicitées pour poursuivre la mobilisation locale sur cette thématique, notamment en vue sur l'année 2024 de mener une nouvelle opération « voulez-vous planter des haies ? » (11^{ème} édition).

Dans le cadre de cette mission, la valorisation autour du travail des étudiants paysagistes mené début 2023 sur l'opération de replantation des haies sera concrétisée. Des propositions d'actions de communication seront identifiées et menées, en lien avec le prochain appel à projets. Celui-ci devrait également intégrer de nouvelles préconisations issues de ce bilan, afin que l'intérêt de cette action s'accroisse encore plus en lien avec les enjeux de dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité.

Pour la nouvelle période d'avril 2024 à avril 2025, il est proposé que le temps dédié à l'animation des actions TVB par la chargée de mission environnement soit maintenu, comme depuis avril 2023, à 35%.

En cohérence le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	Région - CRST	FEADER - LEADER	Participation des bénéficiaires et autofinancement du Pays (reste à charge)
Salaire brut + charges patronales 0,35 ETP	16 331,00 €	50 %	30 %	20 %
Chargée de mission Environnement		8 100,00 €	4 964,80 €	3 266,20 €

Concernant la nouvelle opération de plantations de haies prévue courant 2024, la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation sera maintenue à hauteur de 20% du cout du projet (soit, avec les 20% sur les plants et fournitures, une contribution de 40% au total). D'où un taux d'aide fixé depuis 2022 à hauteur de 60% sur l'achat des plants et des fournitures, comprenant l'accompagnement par la chargée de mission environnement pour le montage administratif et technique du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement d de financement du poste (0,35 ETP) relatif à l'animation des actions TVB pour la période d'avril 2024 à avril 2025
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur la fiche 31 du CRST à hauteur de 50 % soit 8 100,00 euros, une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 30 % soit 4 964,80 euros, et la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation selon une part fixée à hauteur de 20% du cout du projet ; le reste à charge du montant global de l'opération étant pris en autofinancement par le Pays.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DELIBERATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2024

L'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre est portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Après une première période de 3 ans, le COPIL Natura 2000 du 7 décembre 2021 a validé le renouvellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre de l'animation pour une nouvelle période de 3 ans, soit pour les années 2022, 2023 et 2024.

Pour l'année 2024, 3^{ème} année de cette nouvelle période triennale, le plan de financement des missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC est évalué sur la base de 65% du temps dédié à ces missions par la chargée de mission environnement.

De plus comme les années précédentes, la chargée de communication du Pays est affectée à 25% du temps sur les actions de communication pour l'animation du site Natura 2000.

A noter qu'en 2024 l'action de communication prioritaire consistera à finaliser la conception, la réalisation et la mise en place des panneaux de communication sur l'ensemble des 22 communes du site Natura 2000, en lien avec les collectivités concernées.

En conséquence le plan de financement correspondant est le suivant :

Nature de la dépense	Dépenses (€) TTC	Recettes (€) TTC	Nature de la recette
Salaire brut + charges patronales Chargée de mission Natura 2000 (animation et mise en œuvre des actions du DOCOB et PAEC) 0,65 ETP	30 329,00 €	107 798,18 € 26 949,54 €	FEADER (80%) Région Centre-Val de Loire (20%)
Salaire brut + charges patronales Chargée de mission Communication – réalisation des supports de communication liés au site 0,25 ETP	11 612,50 €		
Frais indirects (forfait 15% des frais salariaux retenus)	6 291,22 €		
Suivis naturalistes (libellules et papillons)	17 700,00 €		
Conception et installation de panneaux d'information sur le site Natura 2000 (10 panneaux = 10 communes concernées)	8 500,00 €		
Prestations externes : appui animation du PAEC, mise en œuvre des MAEC, conseils aux agriculteurs	60 315,00 €		
TOTAL	134 747,72 €	134 747,72 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour l'année 2024,
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire et du FEADER, conformément au plan de financement, et de signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DELIBERATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2024 au titre de la nouvelle programmation 2023-2027,

Conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023, le chargé de mission LEADER est affecté à 100% sur les missions d'animation-gestion LEADER à compter du 15 septembre 2023, depuis le recrutement d'une nouvelle chargée de mission notamment affectée à l'animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Le chargé de mission LEADER assurera notamment au cours de l'année 2024 la fin de l'instruction des dossiers de la précédente programmation LEADER 2014-2022. Une subvention au titre de cette programmation a été validée, suite à la décision favorable du Comité Syndical du 2 février 2023 et du Comité de Programmation du GAL Castelroussin. Cette subvention, attribuée au Pays Castelroussin Val de l'Indre à hauteur de 6 751,95 €, couvre 80% du salaire chargé prévisionnel du chargé de mission LEADER en 2024, soit 8 439,94 €, ce qui permet le financement en 2024 de 18% du temps de travail du chargé de mission LEADER.

Le financement du poste au titre de la nouvelle programmation 2023-2027 doit donc couvrir, pour l'année 2024, les 82% du temps de travail du chargé de mission LEADER.

Le plan de financement proposé pour l'année 2024 correspond à ce temps de travail de 0,82 ETP pour le poste animation-gestion LEADER au titre de la nouvelle programmation 2023-2027. Il prend également en compte les modalités de calcul de l'animation-gestion fixée par la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion, basée sur un cout horaire de 29,29 euros.

En cohérence le plan de financement proposé est donc le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
- salaire brut + charges patronales totales du chargé de mission LEADER : 1607*29,29 = 47 069,03 euros			
- 0,82 ETP	38 596,60 euros		
- couts indirects 15%	5 789,49 euros	80 %	20 %
		35 508,87 euros	8 877,22 euros
Total de dépenses éligibles	44 386,09 euros		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste animation-gestion LEADER pour l'année 2024 au titre de la nouvelle programmation 2023-2027,
- AUTORISE le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 19.4 (fiche action 5 du programme LEADER 2023-2027) à hauteur de 80 % soit 35 508,87 euros.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DELIBERATION

Comité Syndical du 18 Décembre 2023

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 Décembre à 18 heures à Déols sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 08 Décembre deux mil vingt-trois. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 19 membres présents votants plus 9 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Marc BLANCHET), Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Severine CHAUVIN (suppléante de Sylvie OBOUH-FÉGUÉ), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Gil AVÉROUS) et son suppléant Fabien BISTON, Jean-Michel FORT (pouvoir de Martine LACOTTE), Nolwenn FORTUIT (pouvoir de Lydie LACOU), Michel GEORJON, Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Bernard HUARD de VERNEUIL, Bruno MARDELLE, Claude NIVET (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean PINIER (pouvoir de Christian BARON), Christine RENAUDET, Ludovic REAU (pouvoir de Tony IMBERT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Xavier ELBAZ), Christophe VANDAELE (pouvoir de Catherine DUPONT), Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON,

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAUX), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Patrice BOIRON, Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Lydie LACOU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ,

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Nadine BELLUROT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAudeau, Philippe MÉTIVIER, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER)

Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2023 au titre de la nouvelle programmation 2023-2027,

Conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023, le chargé de mission LEADER est affecté à 100% sur les missions d'animation-gestion LEADER à compter du 15 septembre 2023, depuis le recrutement d'une nouvelle chargée de mission notamment affectée à l'animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Ainsi sur l'année 2023 le financement du poste de chargé de mission LEADER est assuré comme suit :

- 0,5 ETP : animation - gestion LEADER (programmation 2014-2022) tout au long de l'année 2023
- 0,5 ETP : animation du PAT, du 1^{er} janvier au 14 septembre 2023
- 0,5 ETP : animation - gestion LEADER (programmation 2023-2027), du 15 septembre au 31 décembre 2023.

En cohérence le plan de financement proposé est donc le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
- salaire brut + charges patronales totales du chargé de mission LEADER : 1607*29,29 = 47 069,03 euros			
- 0,5 ETP du 15 septembre au 31 décembre 2023 soit 0,146 ETP lissé sur l'année	6 872,08 euros	80 %	20 %
- couts indirects 15%	1 030,81 euros	6 322,31 euros	1 580,58 euros
Total de dépenses éligibles	7 902,89 euros		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste animation-gestion LEADER pour l'année 2023 au titre de la nouvelle programmation 2023-2027,
- AUTORISE le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 19.4 (fiche action 5 du programme LEADER 2023-2027) à hauteur de 80 % soit 6 322,31 euros.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE